



Règlement n° 2021-466

RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS INCLUANT LA BIBLIOTHÈQUE

COMPILATION ADMINISTRATIVE

Adopté par le conseil le : **8 mars 2021**

Entré en vigueur le : **17 mars 2021**

Et amendé par les règlements suivants :

N° DE RÈGLEMENT	DATE D'ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2022-510	25 avril 2022	4 mai 2022
2024-575	26 février 2024	6 mars 2024

Le lecteur est avisé que le présent document est une compilation administrative du règlement. Il ne s'agit pas de la version officielle et originale du règlement et de ses amendements. Toute erreur ou omission dans cette version ne pourra être opposable à la municipalité.

Il est également possible que le règlement ne contienne pas les annexes auxquelles il fait référence, dans ce cas, veuillez contacter le Service du greffe.

Service du greffe
Ville de Sept-Îles

RÈGLEMENT N° 2021-466 (compilation administrative)

RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS INCLUANT LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité à adopter un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

ATTENDU QU'il est juste et équitable que les services ou activités offerts par la municipalité soient financés en partie par ceux qui les utilisent ou les requièrent;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la tarification en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Gervais Gagné lors de la séance du 22 février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :
 - a) organisme à but lucratif : organisme non-reconnu qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité dans le but de faire un profit;
 - b) organisme partenaire : organisme reconnu selon la politique de reconnaissance du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles;
 - c) organisme privé : organisme à caractère privé, qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité récréative s'adressant spécifiquement à ses membres, employés;
 - d) non résident : toute personne physique n'ayant pas le statut de résident au sens du présent règlement;
 - e) résident : toute personne physique ayant son domicile ou qui est propriétaire d'un immeuble ou qui occupe une place d'affaires, sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;
 - f) abonné : toute personne physique inscrite et ayant obtenu une carte d'abonné de la bibliothèque;
 - g) Ville : la Ville de Sept-Îles;
 - h) abonné adulte : tout abonné âgé de quatorze (14) ans et plus;
 - i) abonné enfant : tout abonné âgé de treize (13) ans et moins.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Les tarifs établis aux termes du présent règlement incluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) lorsqu'applicables.

Règlement n° 2021-466 (suite)

4. Les tarifs décrétés par le présent règlement sont applicables à compter du 1^{er} mai de chaque année pour les années 2021, 2022 et 2023 et le demeureront après le 30 avril 2023 si aucune autre tarification n'est adoptée par le conseil municipal afin de remplacer ceux-ci.

TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS

(remplacé par le règlement n° 2022-510)

5. ~~Terrains de jeux et discos~~ Camp de jour et discos

~~Pour tout enfant désirant participer aux terrains de jeux et/ou discos organisés par la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe A.~~

Pour tout enfant désirant participer aux activités du camp de jour et/ou discos organisés par la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'Annexe A. »

6. Arénas

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les arénas, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe B.

7. Plateaux extérieurs

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les différents plateaux sportifs de la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe C.

8. Centre socio-récréatif

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser les services dispensés au Centre socio-récréatif ou louer les locaux situés dans ce bâtiment municipal, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe D.

9. Salles communautaires

Pour toute personne ou groupe désirant louer les différentes salles communautaires appartenant à la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe E.

(ajouté par le règlement n° 2022-510)

- « 9.1 Bâtiments mobiles

Pour toute personne, entreprise, organisme ou groupe désirant louer l'un des bâtiments mobiles appartenant à la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe G.

De plus, cette location devra faire l'objet d'une convention avec la Ville de Sept-Îles. »

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

10. Abonnement

Les résidents et les non-résidents de la Ville de Sept-Îles peuvent s'abonner à la bibliothèque municipale.

11. Coût de l'abonnement

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de la Ville. Pour les non-résidents, le tarif d'abonnement annuel est de quarante dollars (40 \$).

12. Paiement

Les frais annuels d'abonnement doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables.

Règlement n° 2021-466 (suite)

13. Procédure d'abonnement

Toute personne désirant devenir un abonné de la bibliothèque municipale doit présenter les pièces d'identité requises pour établir son lieu de résidence, signer sa fiche d'inscription en présence d'un employé de la bibliothèque ainsi que sa carte et s'engager à respecter les règlements de la bibliothèque et ses politiques.

14. 13 ans et moins

Toute personne de treize (13) ans et moins qui désire s'abonner doit faire signer sa fiche d'inscription par un parent ou un tuteur, en présence d'un employé de la bibliothèque.

La personne qui signe une fiche d'inscription pour un enfant de treize (13) ans et moins se porte garante de cet enfant et est responsable, le cas échéant, des frais de retard et des dommages encourus par l'abonné enfant.

15. Tarification

Toute personne désirant bénéficier des services offerts par la bibliothèque municipale doit être abonnée et acquitter les coûts de location et autres, le cas échéant, selon la tarification prévue à l'annexe « F » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

DISPOSITIONS FINALES

(remplacé par le règlement n° 2022-510)

16. ~~Les annexes A, B, C, D, E et F font parties intégrantes du présent règlement.~~

Les annexes A, B, C, D, E, F et G font parties intégrantes du présent règlement.

17. La directrice du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles est responsable de l'application des tarifs décrétés par le présent règlement.

18. Le présent règlement remplace le règlement n° 2018-397 « Règlement révisant la tarification de certains biens, services ou activités de loisirs incluant la bibliothèque » et son amendement.

19. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et aura effet à compter du 1^{er} mai 2021.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 février 2021
- **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 22 février 2021
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 8 mars 2021
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 17 mars 2021
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 17 mars 2021
- **MISE EN APPLICATION DES TARIFS** le 1^{er} mai 2021

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE A
(remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026
Camp de jour			
1 ^{er} enfant	30 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.	40 \$/enfant/sem.
2 ^e enfant	28 \$/enfant/sem.	33 \$/enfant/sem.	38 \$/enfant/sem.
3 ^e enfant et suivants	25 \$/enfant/sem.	30 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.
Service de garde			
1 ^{er} enfant	22 \$/enfant/sem.	25 \$/enfant/sem.	25 \$/enfant/sem.
2 ^e enfant	20 \$/enfant/sem.	23 \$/enfant/sem.	23 \$/enfant/sem.
3 ^e enfant et suivants	18 \$/enfant/sem.	21 \$/enfant/sem.	21 \$/enfant/sem.
Service de transport (Gallix, Ferland, Place de l'Anse et Moisie)			
1 ^{er} enfant	22 \$/enfant/sem.	25 \$/enfant/sem.	25 \$/enfant/sem.
2 ^e enfant	20 \$/enfant/sem.	23 \$/enfant/sem.	23 \$/enfant/sem.
3 ^e enfant et suivants	18 \$/enfant/sem.	21 \$/enfant/sem.	21 \$/enfant/sem.

** taxes incluses

Note : Un remboursement sera remis seulement si l'annulation est demandée AVANT la première journée de camp de jour.

Lorsque, pour des raisons de santé (maladie ou blessure), l'enfant ne peut plus participer au Camp de jour, un certificat médical sera exigé et le remboursement se fera au prorata du nombre de semaines non utilisées.

Un remboursement sera remis si un enfant se voit expulsé d'une activité suite à une situation justifiant cette expulsion. Le remboursement sera calculé au prorata du nombre de semaines non utilisées à partir de la date d'expulsion.

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE B
(remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Aréna Conrad-Parent et Aréna Guy-Carbonneau				
Location de glace				
Ligue avec contrat (1 saison)	159 \$/heure	159 \$/heure	160 \$/heure	
Location occasionnelle	219 \$/heure	219 \$/ heure	220 \$/heure	
Privé : (tournois entreprises, Alouette (entretien ménager inclus)	219 \$/heure	219 \$/ heure	220 \$/heure	
Scolaire : écoles de hockey, patin, sports-études	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Tournoi avec glace				
Privé : agents correctionnels, de la santé, Alouette (entretien ménager non inclus)	156 \$/heure	156 \$/heure	157 \$/heure	
Lucratif (entretien ménager non-inclus)	104 \$/heure	104 \$/heure	105 \$/heure	
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Surface sans glace				
Journée familiale, cirque, etc. (entretien ménager et préparation en sus)	38 \$/heure	38 \$/heure	39 \$/heure	2
Patinage libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Patinage familial	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Patinage adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Hockey libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

** taxes incluses

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE C
(remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Terrains de baseball (Lorenzo-Labrecque et Jean Turbis)				
Ligue et tournoi balle molle	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	75 \$/heure	75 \$/heure	76 \$/heure	2
Scolaire	33 \$/heure	33 \$ heure	34 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain de balle-molle (Steve-Duchesne et Queen Elizabeth High School)				
Ligue	36 \$/ heure	36 \$/heure	37 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	75 \$/heure	75 \$/heure	76 \$/heure	2
Scolaire	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain synthétique (Cégep de Sept-Îles)				
Ligue / privé	75 \$/heure	75 \$/heure	76 \$/heure	
Scolaire	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain naturel (Aréna Conrad-Parent, aréna Guy-Carbonneau, piste Guillaume-Leblanc et école Manikoutai)				
Ligue / privé	78 \$/heure	78 \$/heure	79 \$/heure	
Scolaire	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

** taxes incluses

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE C (SUITE)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Piste et pelouse (Piste d'athlétisme Guillaume-Leblanc)				
Événement privé ou lucratif	75 \$/heure	75 \$/heure	76 \$/heure	2
Scolaire	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Tennis extérieur (Centre socio-récréatif et Bruno-Pauletto)				
Enfant (moins de 18 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Adulte (18 ans et plus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Évènement privé ou lucratif	21 \$/heure	21 \$/heure	22 \$/heure	
Scolaire	12 \$/heure	12 \$/heure	13 \$/heure	1
Tennis extérieur (Steve-Duchesne)				
Activités libres	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrains de volleyball (4 terrains avenue Arnaud) et Terrain basketball Holliday				
Ligue	12 \$/heure	12 \$/heure	13 \$/heure	
Privé	10 \$/heure	10 \$/heure	11 \$/heure	
Lucratif	17 \$/heure	17 \$/heure	18 \$/heure	
Terrain de volleyball (Roger Smith)				
Ligue	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Privé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Parc Holliday, Patinoire Camille-Marcoux et Ferland				
Patinoire avec bandes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Anneau glacé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Glissade	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Ski de fond	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Parc Camille-Marcoux (Patinoire)				
Ligue Roller-Hockey	20 \$/heure	20 \$/heure	20 \$/heure	

** taxes incluses

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Note 3 : Facturation des coûts excédentaires si un surveillant est nécessaire.

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE D (remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Centre socio-récréatif				
Entrée piscine				
Enfant (moins de 18 ans)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
Adulte (18 ans et plus)	3 \$/personne	3 \$/personne	3 \$/personne	1
Adulte (60 ans et plus)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
Cours de natation enfant				
1 ^{er} enfant	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	
2 ^e enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
3 ^e enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
4 ^e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Cours adulte				
Session de 12 cours	75\$/adulte/ session	75\$ adulte/ session	75\$ adulte/ session	
Piscine				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	42 \$/heure	42 \$/heure	43 \$/heure	2
Organisme à but lucratif	77 \$/heure	77 \$/heure	78 \$/heure	2
Scolaire	42 \$/heure	42 \$/heure	43 \$/heure	2
Évènement privé	65 \$/heure	65 \$/heure	66 \$/heure	2
Gymnase Dojo Gilles-Deschamps				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	28 \$/heure	28 \$/heure	29 \$/heure	
Organisme à but lucratif	70 \$/heure	70 \$/heure	71 \$/heure	
Évènement privé	48 \$/heure	48 \$/heure	49 \$/heure	
Scolaire	28 \$/heure	28 \$/heure	29 \$/heure	
Dojo studio E3-E5				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	23 \$/heure	23 \$/heure	24 \$/heure	
Organisme à but lucratif	36 \$/heure	36 \$/heure	37 \$/heure	
Évènement privé	33 \$/heure	33 \$/heure	34 \$/heure	
Scolaire	23 \$/heure	23 \$/heure	24 \$/heure	
Salle de réunion				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	16 \$/heure	16 \$/heure	17 \$/heure	
Organisme à but lucratif	32 \$/heure	32 \$/heure	33 \$/heure	
Évènement privé	24 \$/heure	24 \$/heure	25 \$/heure	
Scolaire	16 \$/heure	16 \$/heure	17 \$/heure	
Théâtre				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	30 \$/heure	30 \$/heure	31 \$/heure	
Organisme à but lucratif	72 \$/heure	72 \$/heure	73 \$/heure	
Évènement privé	46 \$/heure	46 \$/heure	47 \$/heure	
Scolaire	30 \$/heure	30 \$/heure	31 \$/heure	

**taxes incluses

Note 1 : À l'achat d'une carte de 10 visites et plus, un rabais de 25% sera accordé.

Note 2 : Selon les règlements des bains publics au Québec, le salaire horaire du ou des sauveteurs sera ajouté au tarif de location de la piscine.

ANNEXE E
(remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Sites périphériques				
Salles communautaires				
Organisme partenaire ou comité de loisirs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	17 \$ / heure 116 \$/ jour	18 \$ / heure 124 \$/ jour	19 \$ / heure 132 \$/ jour	1
Organisme à but lucratif	33 \$ / heure 216 \$/ jour	34 \$ / heure 224\$/ jour	35 \$ / heure 232 \$/ jour	1
Évènement privé	27 \$ / heure 166 \$/ jour	28 \$ / heure 174\$/ jour	28 \$ / heure 182 \$/ jour	1
Gymnase Centre Roger-Smith				
Organisme partenaire ou comité de loisirs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	29 \$ / heure 166 \$/ jour	30 \$ / heure 174\$/ jour	30 \$ / heure 182 \$/ jour	1
Organisme à but lucratif	52 \$ / heure 336\$/ jour	53 \$ / heure 344 \$/ jour	54 \$ / heure 352 \$/ jour	1
Évènement privé	49 \$ / heure 296\$/ jour	50 \$ / heure 304 \$/ jour	51 \$ / heure 312 \$/ jour	1
Rendez-vous des aînés				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	16 \$ / heure 110\$/ jour	16 \$ / heure 110\$/ jour	17 \$ / heure 120\$/ jour	1
Organisme à but lucratif	32 \$ / heure 210\$/ jour	32 \$ / heure 210\$/ jour	33 \$ / heure 220\$/ jour	1
Évènement privé	26 \$ / heure 160\$/ jour	26 \$ / heure 160\$/ jour	27 \$ / heure 170\$/ jour	1

*taxes incluses

**entretien ménager inclus

- Une réservation d'un bloc de deux (2) heures minimum est obligatoire.
- Une réservation par jour représente une réservation pour huit (8) heures.

ANNEXE F (remplacée par le règlement n° 2024-575)

ABONNEMENT SELON LES CATÉGORIES D'USAGERS

	Catégorie d'abonnés	Durée	Coût
RÉSIDENTS	Enfants / jeunes (0 à 13 ans)	12 mois	Gratuit
	Adultes (14 ans et plus)	12 mois	
	Adultes (55 ans et plus)	12 mois	
	Organismes résidents	12 mois	
	Employés de la bibliothèque	Durée de l'emploi	
	Non-résidents (adultes, enfants, organismes)	12 mois	40 \$

CIRCULATION DES DOCUMENTS, RETARDS ET AMENDES

ADULTES ET ENFANTS

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	Coût / unité / jour
Livres (8) et livres audio (5)	8	--	21	0 \$
Livres à succès	3	3 \$	21	0 \$
Revue	8	--	21	0 \$
Séries télévisées	5	3 \$	14	3 \$
DVD (fiction)	5	3 \$	7	3 \$
DVD (documentaire)	5	3 \$	21	3 \$
Disques compacts	5	--	21	0 \$
Jeux vidéo	3	4 \$	7	4\$

ORGANISMES

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	(Coût / unité / jour)
Livres	50	--	30	0 \$
Revue	20	--	30	0 \$

- Pour tout abonné qui atteint un solde de 5 \$ à son dossier (amendes, frais de location, documents perdus ou abimés), le droit d'emprunter est suspendu

Règlement n° 2021-466 (suite)

MAXIMUM d'amende à payer APPLIQUÉ sur chaque type de documents

Documents en location : DVD, livres à succès et jeux vidéo	10 \$	Un <u>délai de grâce</u> de 2 jours est accordé sur les DVD et les jeux vidéo.
---	-------	--

MATÉRIEL ENDOMMAGÉ OU PERDU

Tous les documents sont la propriété de la Ville de Sept-Îles et sont des biens collectifs mis à la disposition des citoyens.

Un abonné qui retourne un document endommagé doit payer les coûts encourus par la bibliothèque pour sa réparation ou son remplacement. La décision de réparer ou remplacer un document endommagé dépend du bris constaté par l'employé.

FRAIS DE REMPLACEMENT OU DE RÉPARATION

Remboursement des documents perdus * :	Coût du document + 5 \$ de frais de traitement
Livre	
Document audiovisuel ou multimédia faisant partie d'un document multi-support (par exemple : cours de langues, manuels d'informatique, livres audio)	

* Si un usager retrouve et rapporte le document perdu et payé dans un délai de 6 mois, il pourra être remboursé. Après ce délai, le document sera considéré officiellement perdu. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Remboursement des documents détériorés :	Coût du document + 5 \$ de frais de traitement
Livre mouillé, taché ou abîmé	
Disque compact rayé ou cassé	
DVD brisé	

Autres frais réclamés :	Coût
Carte perdue ou mutilée (remplacement)	2 \$
Perte de la pochette de présentation ou livret d'accompagnement d'un disque compact	5 \$
Document endommagé mais réparable : page déchirée, sac de plastique pour document multimédia, tranche salie, etc. Perte d'une pièce d'un livre-jeu	5 \$
Frais de reliure	10 \$

Autres pertes :	15 \$ + 5 \$ de frais de traitement
Livre dont le prix est inconnu	

Règlement n° 2021-466 (suite)

RÉSEAU INFORMATIQUE (Internet et bureautique)

Service	Clientèle	Coût	
Internet et bureautique	Adulte	Gratuit pour les membres 1 heure à la fois 2 \$ / h pour les non-membre (10 premières minutes gratuites)	
	Enfant / jeune	Gratuit pour les membres 1 heure à la fois 1 \$ / h pour les non-membre (10 premières minutes gratuites)	
Impressions à partir d'un poste informatique	Tous	0,15 \$ 0,75 \$	Noir et blanc (texte) Couleur (pleine page)
Photocopies	Tous	0,15 \$	Noir et blanc 8 ½ * 11
		0,25 \$	Noir et blanc 8 ½ * 14
		0,50 \$	Noir et blanc 11 * 17
		0,75 \$	Couleur 8 ½ * 11
		1,00 \$	Couleur 8 ½ * 14
		1,25 \$	Couleur 11 * 17

VENTE DE LIVRES USAGÉS

Livres pour adultes	1 \$
Livres de poche pour adultes	0,50 \$
DC, DVD	1 \$
Revue	0,25 \$
Livres pour enfants	0,50 \$

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE G
(remplacée par le règlement n° 2024-575)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2024	Tarif au 1 ^{er} mai 2025	Tarif au 1 ^{er} mai 2026	Note
Bâtiments mobiles				
1 ^{er} mai au 30 octobre				
Bâtiment prix à la saison	1 150 \$	1 150\$	1 150\$	1
1 ^{er} novembre au 30 avril				
	75 \$/jour	75\$ / jour	75\$ / jour	2

*taxes incluses

**entretien ménager non-inclus

1. Deux bateliers maximums par bâtiment
2. Les frais de déplacement ainsi que le branchement électrique des bâtiments seront à la charge du locataire.